

# **CARREFOUR PROXIMITE**

## **LA FORMATION :**

### **FOCUS SUR LE CQP : LE CONTRAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.**

---

La formation des salariés tout au long de leurs parcours professionnels est plus que jamais devenu un enjeu majeur en faveur de l'emploi et de l'employabilité. Développer ses compétences, s'adapter aux évolutions de son poste de travail, pouvoir se reconvertir et plus généralement devenir acteur de son parcours dans l'entreprise sont des réponses concrètes à la fragilité actuelle de l'emploi. Chez CARREFOUR PROXI, tous les élus FO sont plus que jamais mobilisés et décidés à maîtriser et faire connaître l'ensemble des dispositifs qui permettent à terme de pérenniser les emplois.

Les périodes de professionnalisation, la sécurisation des parcours professionnels, le congé individuel de formation (CIF), le compte personnel de formation (CPF) et plus récemment le certificat CléA... sont des exemples de dispositifs actuels qui ont été négociés, améliorés et signés par la FGTA-FO au niveau de la branche.

Le CQP en fait partie et reconnaît, comme son nom l'indique une qualification professionnelle. Créé et délivré au sein de la branche professionnelle par une instance paritaire, le plus souvent la commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE), le CQP permet de certifier les compétences acquises par la formation ou l'expérience et de développer des savoirs faire par des formations professionnelles adaptées pour des métiers spécifiques.

D'un point de vue pratique, le CQP s'obtient donc soit par la formation qui se déroule en alternance, soit par une validation des acquis de l'expérience (VAE).

CARREFOUR Proximité a déployé cette année cinq CQP pour les salariés souhaitant développer leurs compétences et dans certains cas de changer de métier dans l'entreprise :

- **CQP animation opérationnelle en magasin.**
- **CQP management opérationnelle spécialité gestion d'un point de vente.**
- **CQP employé de commerce.**
- **CQP vente de produits spécialité fruit et légumes.**
- **CQP boucher.**

Néanmoins, reconnaître les cursus et les acquis suppose de mettre en œuvre une identification des salariés concernés et c'est pourquoi les élus FO au sein de CARREFOUR PROXIMITE ont choisi bien évidemment de contribuer à l'explication et à l'information et à l'accompagnement des salariés au travers de communications ciblés.

Il n'est en effet pas si courant qu'un dispositif serve à la fois les intérêts des salariés et ceux de l'entreprise.

Le salarié gagne en qualifications, en compétences et en employabilité, l'entreprise motive et fédère les salariés par une meilleure évaluation et reconnaissance de leurs acquis.

Bruno BIGUET

Délégué du personnel FO chez CPF

PROXI